

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 22 MARS 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-03/2/1 DOSSIER N°6193</b>	<b>AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES - TOURISME CREUSE - CONVENTION D'APPLICATION 2024</b>
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

Absent(s) - excusé(s) :

Marie-France GALBRUN, Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION  
TOURISTIQUES - TOURISME CREUSE - CONVENTION D'APPLICATION  
2024**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n°CD-2022-09/2/8 du 30 septembre 2022 adoptant la convention-cadre 2022-2028 entre le Conseil département et l'ADRT - Tourisme Creuse  
VU le schéma touristique 2022-2024,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-03/2/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer une subvention de **850 000 €** à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse pour l'année 2024, telle que définie dans la convention cadre 2022-2028 adoptée par l'assemblée départementale du 30 septembre 2022 ;

- d'adopter la convention d'application pour l'année 2024 à intervenir entre le Conseil départemental et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse, jointe à la présente délibération ;

- d'accorder à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse, une avance à valoir sur la subvention 2024 correspondant à 50 % de 850 000 € , conformément à la convention cadre 2022-2028, soit **425 000 €** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 65, Article 65748, Fonction 633.

Ne prend pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, Elue Présidente ADRT

**Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**